



**MISSION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS
DES NATIONS UNIES
À NEW YORK**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**6^E CONFÉRENCE SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE AU
MOYEN -ORIENT
17-21 NOVEMBRE 2025**

**INTERVENTION DE MME CHARLOTTE SAUDIN,
COORDINATRICE POLITIQUE ADJOINTE DE LA FRANCE AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES
=VÉRIFIER AU PRONONCÉ=

New York, le 17 novembre 2025

Monsieur le président,

Je tiens en premier lieu à féliciter le Maroc pour sa présidence de cette conférence, et souhaiter le meilleur succès aux travaux de celle-ci.

La France soutient l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous avons choisi cette année encore de participer en tant qu'observateurs à cette conférence, et nous nous tenons prêts à en soutenir autant que possible les délibérations.

L'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive contribuera à la paix et à la stabilité dans la région, qui constituent une priorité pour la France.

A Gaza, la France se tient prête à contribuer aux efforts de stabilisation. Nous saluons la conclusion le mois dernier d'un accord de cessez-le-feu.

Cet accord doit être respecté par toutes les parties, et l'acheminement sûr, immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire doit être assuré dans toute la bande de Gaza. Au-delà, dans le prolongement de la déclaration de New York adoptée en juillet dernier,

la France entend continuer à œuvrer pour mettre fin à la guerre, et parvenir à un règlement juste et durable du conflit, reposant sur la mise en œuvre de la solution à deux Etats.

La France rappelle en outre son attachement à la sécurité et la stabilité du Liban. Les dispositions de la résolution 1701, ainsi que l'accord de cessez-le-feu du 26 novembre 2024, doivent être respectés par l'ensemble des parties.

L'établissement d'une zone exempte au Moyen-Orient participe aussi à la réalisation des objectifs du Traité de non-prolifération. La France réitère son plein soutien à ce Traité, qui demeure la pierre angulaire du régime international de non-prolifération, et reste résolue à travailler avec l'ensemble des Etats parties en vue du succès de la prochaine conférence d'examen en mai 2026.

La France plaide pour une approche réaliste et progressive du désarmement nucléaire, fondée sur des mesures concrètes, telles que l'universalisation et la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais (TICE), le lancement immédiat à la Conférence du désarmement des négociations d'un traité interdisant la production de matières fissiles (FMCT), la poursuite des travaux sur la réduction des risques stratégiques, mais aussi le soutien aux traités régionaux établissant des zones exemptes.

Pour être pleinement efficace, le processus visant l'établissement d'une zone exempte au Moyen-Orient doit demeurer inclusif, et ouvert à la participation de l'ensemble des Etats de la région.

Il importe également que l'établissement d'une zone exempte tienne compte des risques de prolifération nucléaire dans la région.

A ce titre, nous restons vivement préoccupés par la poursuite de l'escalade nucléaire de l'Iran.

D'une part, les rapports successifs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont largement documenté les violations continues par l'Iran de ses engagements au titre du Plan d'action global conjoint (JCPoA) au cours des six dernières années. En particulier, l'Iran a accumulé un stock d'uranium enrichi dépassant presque 50 fois la limite fixée par le JCPoA, dont plus de 440kg d'uranium à 60 %, sans aucune justification civile crédible.

C'est au vu de ces manquements persistants de l'Iran à ses engagements que la France et ses partenaires du E3 ont activé le mécanisme dit de *snapback* prévu par la résolution 2231, qui a abouti le 28 septembre dernier au rétablissement des sanctions du Conseil de sécurité suspendues en 2015.

D'autre part, l'Iran a largement restreint sa coopération avec l'AIEA en violation de ses obligations de garanties. Depuis maintenant plus de cinq mois, l'Agence n'a pas été en mesure d'accéder aux installations iraniennes les plus sensibles sur le plan de la prolifération. De plus, le Conseil des gouverneurs a reconnu au mois de juin que l'Iran était en situation de violation de son accord de garanties généralisées.

Nous avons indiqué à plusieurs reprises que le rétablissement des sanctions onusiennes ne marquait pas la fin de la diplomatie. La France, avec ses partenaires du

E3, continuera ses efforts pour parvenir à une solution négociée robuste et durable, qui garantisse que l'Iran ne se dote jamais de l'arme nucléaire. Nous appelons l'Iran à revenir à la table des négociations sans délai.

Monsieur le président,

L'établissement d'une zone exempte au Moyen-Orient doit également couvrir l'ensemble des armes de destruction massive. La région n'a que trop souffert du fléau des armes chimiques, utilisées à plusieurs reprises par le régime d'Assad voire par des groupes terroristes.

Nous saluons l'engagement des autorités syriennes de transition à coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), afin de résoudre les questions restées en suspens s'agissant de l'état du programme chimique syrien. L'élimination totale de ce programme marquera une étape importante dans la réintégration de la Syrie au sein de la communauté internationale. Nous saluons également l'engagement de la Syrie à poursuivre la reprise de la coopération avec l'AIEA, pour faire toute la lumière sur le programme nucléaire passé et revenir au plein respect de l'accord de garanties.

Un autre enjeu primordial est celui des vecteurs potentiels d'armes de destruction massive. De nombreux acteurs non étatiques concourent à déstabiliser la région en acquérant de façon illicite, et en faisant usage des missiles dont certains pourraient emporter des armes de destruction massive. La France appelle, en la matière, au respect des résolutions du Conseil de sécurité qui prohibent le transfert de ces vecteurs vers des acteurs non étatiques. Nous encourageons en outre l'ensemble des Etats à adhérer, et appliquer, aux directives du Régime de contrôle des technologies de missiles (MTCR).

En conclusion, Monsieur le président, la France réitère son soutien à ce processus, et souhaite que cette conférence puisse donner lieu à des échanges constructifs en vue de l'établissement d'une zone exempte au Moyen-Orient.

Je vous remercie./.